

Commune de

# SAINT-FORGEUX- LESPINASSE



(Département de la Loire)

Arrêté par DCM le.....

Approuvé par DCM le.....

## APTITUDES AMENAGEMENT

Agence de Roanne :  
Espace Saint Louis Rue Raffin 42300 Roanne  
Tel/fax : 04 77 71 28 82

[aptitudes.amenagement@orange.fr](mailto:aptitudes.amenagement@orange.fr)



## 1- RAPPORT DE PRESENTATION

# SOMMAIRE

PREAMBULE :	3
<b>1ère PARTIE : DIAGNOSTIC TERRITORIAL</b>	<b>4</b>
<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>6</b>
1.1 Situation géographique et administrative	6
1.2 L'intercommunalité : Roannais Agglomération et son SCOT	7
1.3 Un peu d'histoire	9
<b>2. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>10</b>
2.1 Les données physiques du territoire	10
2.1.1 Contexte topographique	10
2.1.2 Contexte hydrologique et gestion de l'eau	11
2.1.3 Formations géologiques	13
2.1.4 Contexte hydrogéologique	13
2.1.5 Contexte climatique	13
2.1.6 Qualité de l'air/transition énergétique	14
2.1.7 Sites et sols pollués	15
2.1.8 Occupation des sols	16
<b>2.2 Analyse paysagère</b>	<b>17</b>
2.2.1 Contexte général	17
2.2.2 Perceptions visuelles et entités paysagères	18
2.2.3 Les perceptions du bourg depuis les axes principaux	19
<b>2.3 Patrimoine naturel</b>	<b>22</b>
2.3.1 Analyse générale	22
2.3.2 La forêt de Lespinasse	23
2.3.3 Natura 2000	24
2.3.4 Les enjeux écologiques	27
2.3.5 Zones humides	29
2.3.6 Synthèse du patrimoine naturel	30
<b>2.4 Risques et nuisances</b>	<b>31</b>
2.4.1 Risque technologique de transport de matières dangereuses	31
2.4.2 Risque inondation	31
2.4.3 Risque sismique	31
2.4.4 Arrêtés de catastrophes naturelles	32
2.4.5 Nuisances sonores	32
2.4.6 Installations classées	32
<b>3. DIAGNOSTIC SOCIO ECONOMIQUE</b>	<b>34</b>
<b>3.1 Démographie</b>	<b>34</b>
3.1.1 Evolution de la population	34
3.1.2 Structure de la population	36

3.1.3 Les ménages	37
3.1.4 Population active	38
<b>3.2 Parc de Logements</b>	<b>40</b>
3.2.1 Répartition du parc de logements	40
3.2.2 Statut d'occupation des résidences principales	41
3.2.3 Taille des logements	41
3.2.4 Rythme de construction	42
3.2.5 Consommation foncière	42
<b>3.3 Perspectives d'évolution compte tenu des prescriptions du SCOT Roannais et du PLH de Roannais agglomération</b>	<b>44</b>
<b>3.4 Le document d'urbanisme en vigueur</b>	<b>45</b>
<b>3.5 Inventaires des activités économiques, équipements et associations</b>	<b>46</b>
3.5.1 Les commerces/services et artisanat	46
3.5.2 L'activité touristique	47
3.5.3 Les équipements publics	47
3.5.4 L'accès aux soins	47
3.5.5 Les associations	47
3.5.6 Les services publics	48
<b>3.6 L'activité agricole</b>	<b>51</b>
<b>4. ANALYSE ARCHITECTURALE ET URBAINE</b>	<b>54</b>
<b>4.1 Le patrimoine historique et bâti</b>	<b>54</b>
4.1.1 Le patrimoine archéologique	54
4.1.2 Le patrimoine architectural	55
4.1.3 Architecture et habitat	56
<b>4.2 Analyse de la morphologie urbaine</b>	<b>57</b>
4.2.1 Impression d'ensemble	57
4.2.2 Un le bourg et ses extensions	58
4.2.3 L'habitat dispersé	61
<b>4.3: Les déplacements</b>	<b>62</b>
4.3.1 La mobilité	62
4.3.2 Les transports en commun	65
<b>2ème PARTIE : JUSTIFICATIONS DES DISPOSITIONS DU PLU</b>	<b>67</b>
<b>1. LES RAISONS DE L'ELABORATION DU PLU</b>	<b>68</b>
1.1 Préambule	68
1.2 Les principaux objectifs de l'élaboration du PLU	68
<b>2. JUSTIFICATIONS DES CHOIX RETENUS POUR L'ELABORATION DU PADD</b>	<b>69</b>
2.1 La méthodologie d'élaboration du PADD	69
2.2 La traduction réglementaire du PADD	73

<b>3. PRISE EN COMPTE DES REGLES SUPRA COMMUNALES</b> .....	<b>73</b>
3.1 Les prescriptions nationales .....	73
3.1.1 Compatibilité avec les lois d'aménagement et d'urbanisme .....	73
3.1.2 Compatibilité avec les normes supérieures .....	74
3.1.2.1 Compatibilité avec le SCOT du Roannais .....	74
3.1.2.2 Autres plans et schémas .....	83
<b>3.2 Respect des servitudes d'utilité publique et des projets d'intérêt général</b> .....	<b>84</b>
<b>4. LES CHOIX RETENUS POUR LA DELIMITATION DES ZONES ET LES ASPECTS REGLEMENTAIRES</b> .....	<b>85</b>
4.1 Introduction .....	85
4.2 Le bourg : les zones U/UL et AUa zones urbaines .....	86
4.2.1 Le centre bourg et ses extensions pavillonnaires : la zone U .....	87
4.2.2 Les équipements publics autour du bourg : la zone UL .....	90
4.2.3 Le développement résidentiel à venir : la zone AUa .....	91
<b>4.3 Bilan des surfaces constructibles disponibles en zone U et AUa et compatibilité avec le SCOT du Roannais</b> .....	<b>94</b>
<b>4.4 Evolution des surfaces constructibles par rapport à l'ancienne carte communale</b> .....	<b>95</b>
<b>4.5 Les zones agricoles et naturelles</b> .....	<b>96</b>
4.5.1 La zone A .....	96
4.5.2 La zone N .....	104
<b>4.6 Les autres dispositions réglementaires du PLU</b> .....	<b>106</b>
4.6.1 Les éléments remarquables protégés au titre des articles L.151-19 et L.151-23 du code de l'urbanisme .....	106
4.6.2 Les Espaces Boisés Classés .....	107
4.6.3 Les Orientations d'Aménagement et de Programmation .....	107
4.6.4 Les prescriptions du département de la Loire concernant les Routes Départementales .....	108
4.6.5 Les marges de recul issues de l'application des articles L.111-6 et L.111-8 du code de l'urbanisme .....	108
<b>4.7 Bilan des superficies du zonage</b> .....	<b>109</b>
<b>3ème PARTIE : EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU P.L.U</b> .....	<b>110</b>
<b>1. CONTEXTE JURIDIQUE</b> .....	<b>111</b>
<b>2. DESCRIPTION DE LA DEMARCHE DE L'EE DU P.L.U</b> .....	<b>112</b>
2.1 Principes et généralités .....	112
2.2 Eléments de calendrier .....	112
<b>3. ARTICULATION DU P.L.U AVEC LES AUTRES DOCUMENTS D'URBANISME ET LES PLANS ET PROGRAMMES</b> .....	<b>114</b>
3.1 Le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 .....	115
3.2 Le SRCE de la région Rhône-Alpes .....	116
3.3 Le PCET du Conseil Départemental de la Loire .....	119
3.4 Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la Loire .....	120
<b>4. ANALYSE DE L'ETAT INITIALE DE L'ENVIRONNEMENT</b> .....	<b>122</b>
<b>5. HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX</b> .....	<b>127</b>
<b>6. TERRITORIALISATION DES ENJEUX</b> .....	<b>130</b>
<b>7. ANALYSE DES ORIENTATIONS DU PADD PAR RAPPORT AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX</b> .....	<b>132</b>
<b>8. ANALYSE DES INCIDENCES DU P.L.U SUR L'ENVIRONNEMENT</b> .....	<b>135</b>
8.1 Qualité de l'air et changement climatique .....	135
8.2 Protection de la ressource en eau et milieu aquatique .....	135
8.2.1 Rappel des enjeux hydrogéologiques et hydrauliques sur la commune .....	135
8.2.2 Les dispositions du P.L.U .....	136
<b>8.3 Protection du patrimoine naturel, paysager, bâti et culturel</b> .....	<b>137</b>
8.3.1 Rappel du contexte naturel et paysager .....	137
8.3.2 Les dispositions du P.L.U .....	139
<b>8.4 Mesures de protection contre les risques et nuisances</b> .....	<b>139</b>
8.4.1 Prévention des risques et nuisances .....	139
<b>9. EVALUATION DES INCIDENCES SUR LE SITE NATURA 2000</b> .....	<b>141</b>
9.1 Présentation de la ZSC Natura 2000 « bois de Lespinasse, de la Benisson-Dieu et de la Pacaudière » .....	141
9.2 Description du site .....	141
<b>9.3 Objectifs de conservation, d'amélioration et de restauration des habitats et des espèces</b> .....	<b>141</b>
9.3.1 Objectifs de conservation .....	142
9.3.2 Objectifs d'amélioration et de restauration des habitats et des espèces .....	142
9.3.3 Les facteurs défavorables à la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire .....	142
9.3.4 Incidences directes et indirectes, temporaires et permanentes du PLU sur la ZSC .....	143
<b>9.5 Conclusion</b> .....	<b>144</b>
<b>10. SUIVI</b> .....	<b>145</b>

<b>3. PRISE EN COMPTE DES REGLES SUPRA COMMUNALES</b> .....	<b>73</b>
3.1 Les prescriptions nationales .....	73
3.1.1 Compatibilité avec les lois d'aménagement et d'urbanisme .....	73
3.1.2 Compatibilité avec les normes supérieures .....	74
3.1.2.1 Compatibilité avec le SCOT du Roannais .....	74
3.1.2.2 Autres plans et schémas .....	83
<b>3.2 Respect des servitudes d'utilité publique et des projets d'intérêt général</b> .....	<b>84</b>
<b>4. LES CHOIX RETENUS POUR LA DELIMITATION DES ZONES ET LES ASPECTS REGLEMENTAIRES</b> .....	<b>85</b>
4.1 Introduction .....	85
4.2 Le bourg : les zones U/UL et AUa zones urbaines .....	86
4.2.1 Le centre bourg et ses extensions pavillonnaires : la zone U .....	87
4.2.2 Les équipements publics autour du bourg : la zone UL .....	90
4.2.3 Le développement résidentiel à venir : la zone AUa .....	91
<b>4.3 Bilan des surfaces constructibles disponibles en zone U et AUa et compatibilité avec le SCOT du Roannais</b> .....	<b>94</b>
<b>4.4 Evolution des surfaces constructibles par rapport à l'ancienne carte communale</b> .....	<b>95</b>
<b>4.5 Les zones agricoles et naturelles</b> .....	<b>96</b>
4.5.1 La zone A .....	96
4.5.2 La zone N .....	104
<b>4.6 Les autres dispositions réglementaires du PLU</b> .....	<b>106</b>
4.6.1 Les éléments remarquables protégés au titre des articles L.151-19 et L.151-23 du code de l'urbanisme .....	106
4.6.2 Les Espaces Boisés Classés .....	107
4.6.3 Les Orientations d'Aménagement et de Programmation .....	107
4.6.4 Les prescriptions du département de la Loire concernant les Routes Départementales .....	108
4.6.5 Les marges de recul issues de l'application des articles L.111-6 et L.111-8 du code de l'urbanisme .....	108
<b>4.7 Bilan des superficies du zonage</b> .....	<b>109</b>
<b>3ème PARTIE : EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU P.L.U</b> .....	<b>110</b>
<b>1. CONTEXTE JURIDIQUE</b> .....	<b>111</b>
<b>2. DESCRIPTION DE LA DEMARCHE DE L'EE DU P.L.U</b> .....	<b>112</b>
2.1 Principes et généralités .....	112
2.2 Eléments de calendrier .....	112

## PREAMBULE

Le conseil municipal a décidé d'engager une procédure d'élaboration d'un PLU en remplacement de l'actuelle carte communale. Il s'agit notamment d'intégrer les nouvelles dispositions issues des lois Grenelle I et II et de mettre le P.L.U en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale du Roannais approuvé le 4 avril 2012 et modifié le 10 décembre 2015.

L'article L.101-2 du Code de l'Urbanisme fixe les principes fondamentaux s'imposant au Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) :

→ **principe d'équilibre entre :**

- Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;
- Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;
- Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;
- Les besoins en matière de mobilité

→ **la qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;**

→ **La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, ...**

→ **La sécurité et la salubrité publiques ;**

→ **La prévention des risques .... , des pollutions et des nuisances de toute nature ;**

→ **La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;**

→ **La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement...**

**1<sup>ère</sup> partie :**  
**DIAGNOSTIC**  
**TERRITORIAL**

**2<sup>ème</sup> partie :**  
**JUSTIFICATIONS DES DISPOSITIONS DU P.L.U**

**3<sup>ème</sup> partie :**  
**EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU P.L.U**

## FICHE D'IDENTITE DE SAINT FORGEUX LESPINASSE

SUPERFICIE :  
**1619 ha**

POPULATION EN 2013 :  
**586 habitants**

DENSITE AU KM<sup>2</sup>:  
**36 hab/km<sup>2</sup>**

ALTITUDE :  
**mini. 287 m — maxi. 363 m**

REGION :  
**AUVERGNE/RHONE-ALPES**

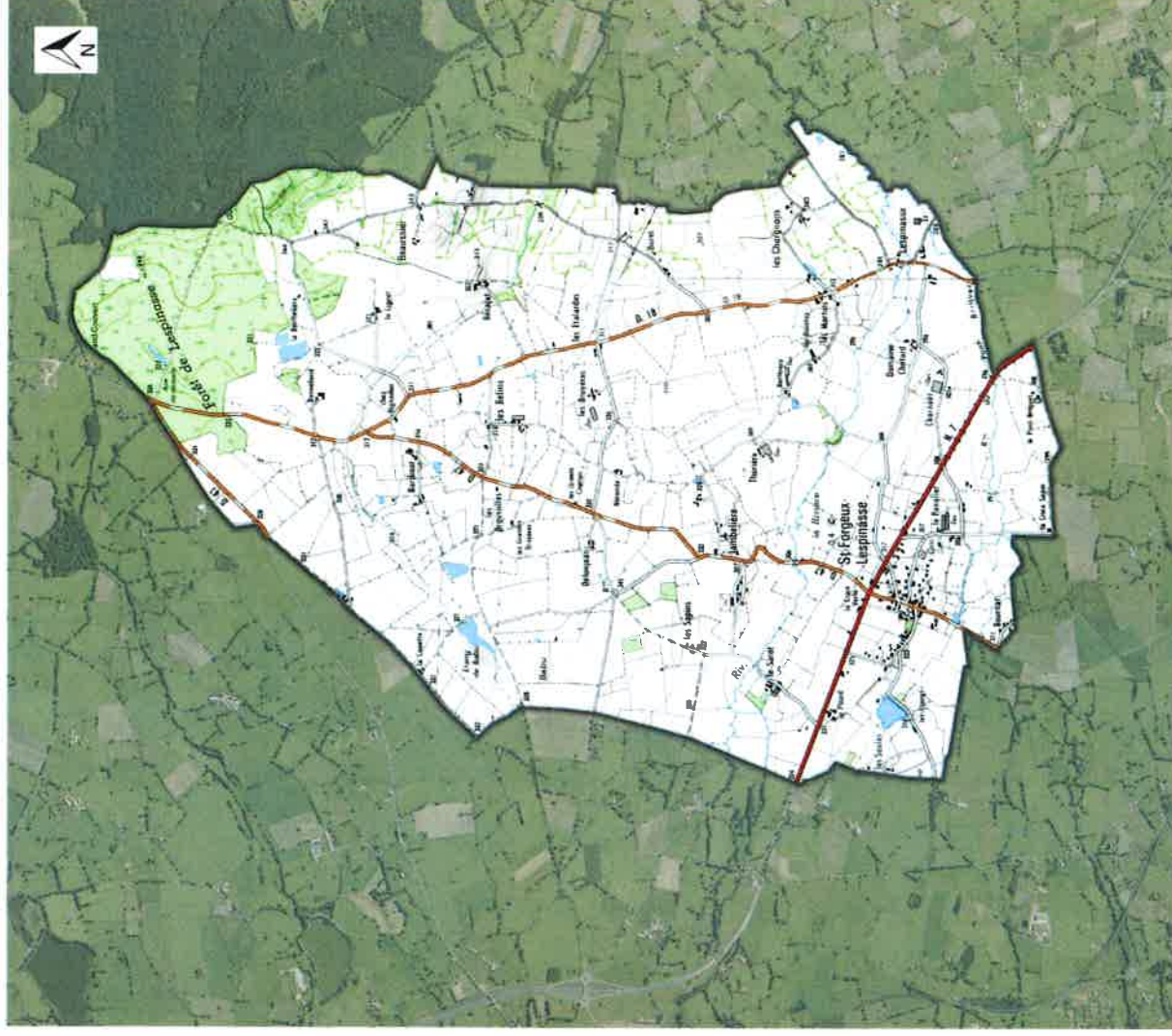
DEPARTEMENT :  
**LOIRE**

ARRONDISSEMENT :  
**ROANNE**

CANTON :  
**RENAISON**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :  
**Roannais agglomération**

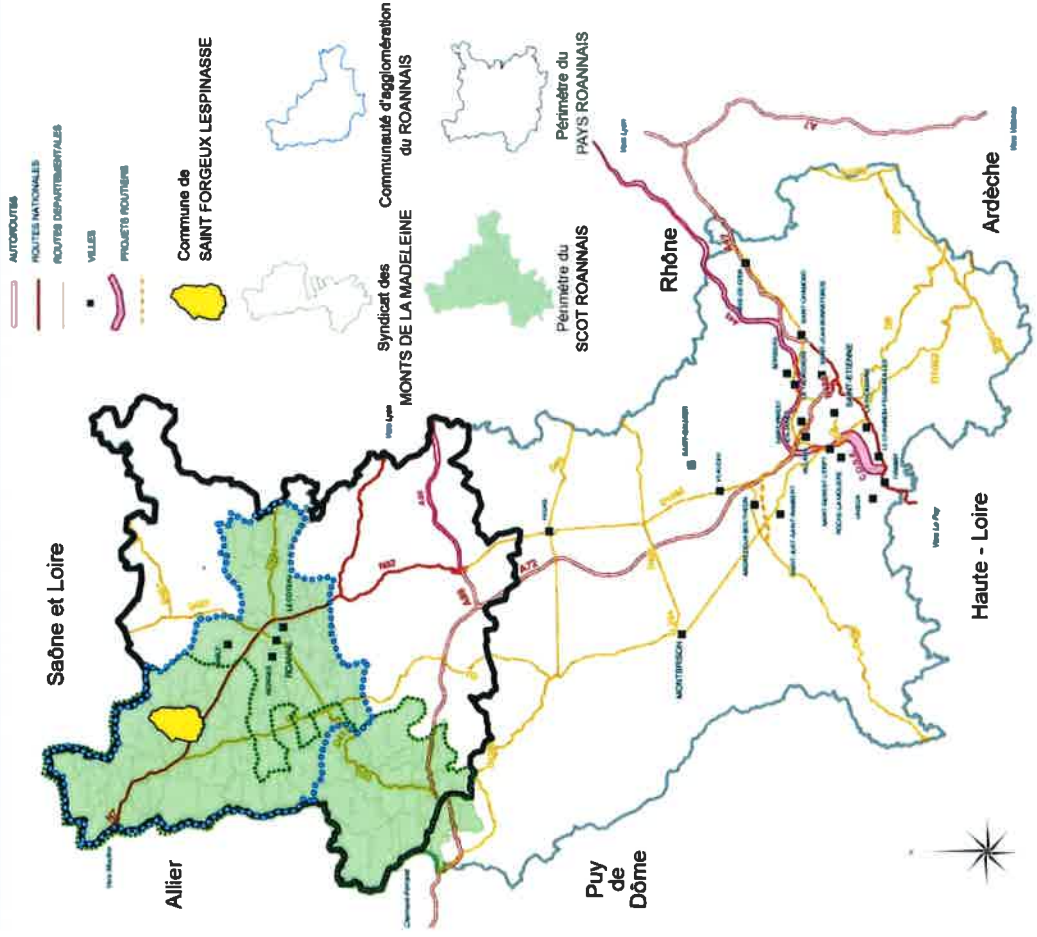
SCOT :  
**du Roannais**



# 1. INTRODUCTION

## 1.1 Situation géographique et administrative

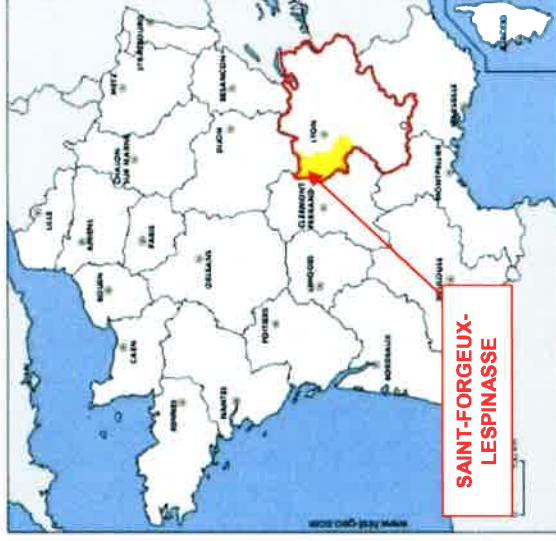
Localisation de SAINT-FORGEUX-LESPINASSE dans le département de la Loire



La commune de SAINT-FORGEUX-LESPINASSE est située sur l'itinéraire de la RN 7 au Nord du département de la Loire, à 16 km de Roanne, au sein de la région Auvergne/Rhône-Alpes. Elle s'étend sur 1619 ha dans la plaine du Roannais entre le ruisseau du Pont Briquet au Sud et la forêt de Lespinnasse au Nord.

La commune comprend 586 habitants en 2013 et appartient au canton de Renaison et à l'arrondissement de Roanne.

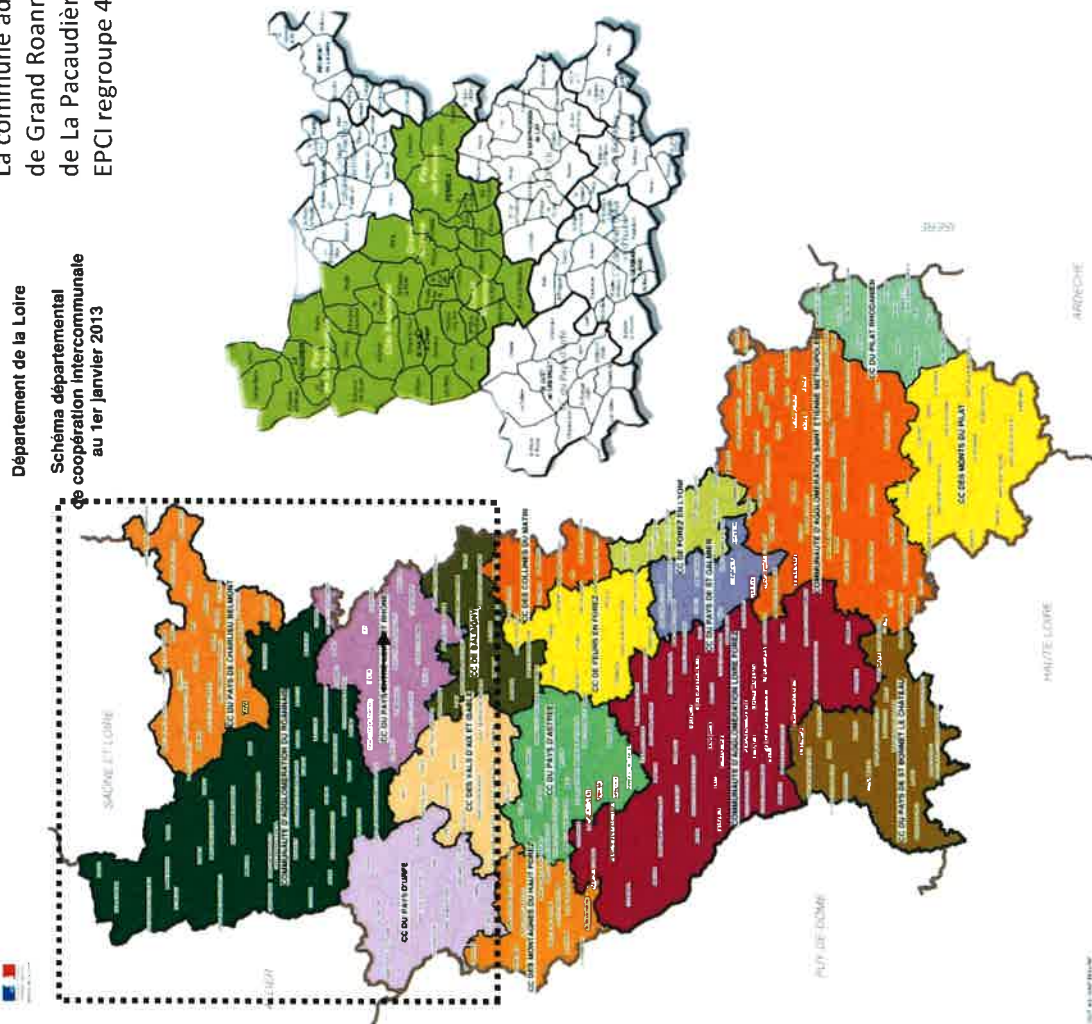
Saint-Forgeux-Lespinnasse est voisine de Changy à l'Ouest. Les autres communes riveraines sont Ambierle et Saint-Germain-Lespinnasse au Sud, Noailly à l'Est et Vivans au Nord.



Saint-Forgeux-Lespinnasse est une des 40 communes de la communauté d'agglomération « Roannais Agglomération ».

## 1.2 L'intercommunalité : La communauté d'agglomération du Roannais et le SCOT du Roannais

La commune adhère à **Roannais Agglomération**, créée en décembre 2012 suite à la fusion de Grand Roanne Agglomération avec notamment la Communauté de Communes du Pays de La Pacaudière dont faisait partie SAINT-FOIRGEUX-LESPINASSE. Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, cet EPCI regroupe 40 communes et environ 101 405 habitants.



### Compétences obligatoires :

1. Développement économique
2. Aménagement de l'espace communautaire
3. Equilibre social de l'habitat
4. Politique de la ville

### Compétences optionnelles :

1. Voirie
2. Assainissement
3. Déchets
4. Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
5. Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
6. Action sociale d'intérêt communautaire

### Compétences facultatives :

1. Abri-voyageurs
2. Action culturelle
3. Agriculture
4. Cours d'eau et prévention du risque inondation
5. Coopération décentralisée et solidarité internationale
6. Eaux pluviales
7. Enseignement supérieur, recherche, formation
8. Espace naturel
9. Gens du voyage
10. Incendie et secours
11. Numérique
12. Sport de haut niveau



La Communauté d'Agglomération qui avec la Communauté de Communes du Pays d'Urfé forment le SYEPAR (Syndicat d'Études et de Programmation pour l'Aménagement du Roannais) s'est par ailleurs dotée d'un SCOT approuvé le 4 avril 2012. Le PLU doit être compatible avec les orientations de celui-ci reprises ci-après.

### 1- Pour un territoire structuré et solidaire

- 1.1 Renforcer et structurer l'armature territoriale pour mettre en évidence les complémentarités et la diversité du territoire
- 1.2 Prendre en compte la diversité des secteurs territoriaux et offrir les conditions de la mixité sociale dans la politique de l'urbanisation
- 1.3 Répartir de façon équilibrée l'offre de service et l'offre économique en fonction de la taille des communes
- 1.4 Maîtriser la croissance des déplacements et encourager d'autres formes de mobilité

### 2- Pour un territoire de qualité

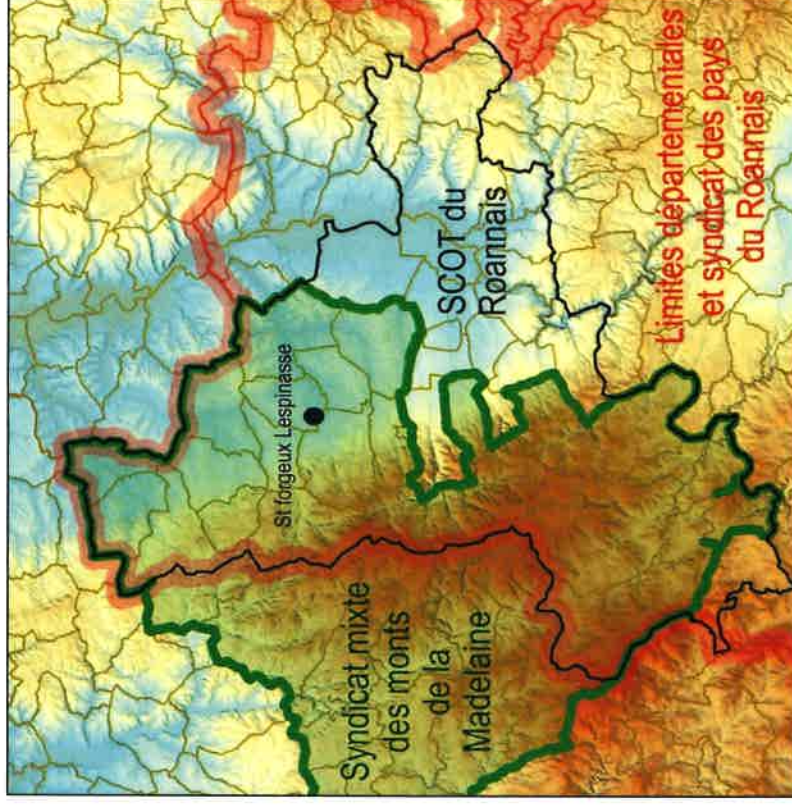
- 2.1 Faire du Roannais, le laboratoire d'un nouveau concept territorial : une urbanité nouvelle
- 2.2 S'inscrire dans une « ruralité moderne »
- 2.3 Devenir l'espace de respiration et la vitrine du développement durable à l'échelle du réseau métropolitain, à la confluence des trois régions

### 3- Pour un territoire influent, connecté et ouvert

- 3.1 Se faire reconnaître comme un territoire d'anticipation et d'ouverture
- 3.2 Conforter la centralité du territoire au croisement des trois régions
- 3.3 Renforcer les liaisons aux grandes métropoles pour peser dans les choix nationaux et dans les grandes logiques de déplacements
- 3.4 Clarifier la gouvernance et se donner les moyens de gouverner ensemble à l'échelle du bassin de vie et du bassin d'emploi

La commune fait également partie du Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine dont le périmètre est à cheval sur les départements de l'Allier et de la Loire. Il regroupe 47 communes situées au sein de ce territoire et qui ont eu le souci de le développer durablement en matière de tourisme et de préservation de l'environnement. En matière d'environnement, il inventorie la faune, gère les zones humides et la ressource en eau ainsi que les sites Natura 2000. La compétence tourisme se concrétise principalement par des stages et journées découvertes sur les savoirs-faires des Monts de la Madeleine.

SAINT-FORGEUX-LESPINASSE est également signataire de la Charte du Pays du Roannais mise en place par le Syndicat mixte du Pays du Roannais regroupant 108 communes réparties en 6 communautés de communes et une communauté d'agglomération.



### 1.3 Un peu d'histoire

Saint-Forgeux était autrefois paroisse de Bourgogne, archiprêtré de Roanne, élection de Dijon et relevait de la justice de l'Espinasse qui ressortissait elle-même du bailliage de Semur-en-Brionnais.

Le nom de l'Espinasse qui s'est ajouté au vocable de Saint-Forgeux et de Saint-Germain, est celui d'un hameau situé sur Saint-Forgeux, à la limite avec Saint-Germain. Le donjon de l'Espinasse opposa résistance aux Anglais en 1363, aux bandes d'Ecorcheurs en 1441, qui, au nombre de quatre mille, étaient cantonnés à Changy et l'Espinasse.

De la Baronnie de l'Espinasse qui possédait haute, moyenne et basse justice, dépendait les fiefs de Becquelandière, Bonnefond, la Mothe, Chamaron, les Armenauds et Bouletière.

Les terres de l'Espinasse s'étendaient sur les communes actuelles de Saint-Forgeux, Saint-Germain, Noailly et Changy. Etienne de Lespinasse détenait en outre au XIV<sup>e</sup> la seigneurie de Saint-André-en Roannais devenue Saint-André-d'Apchon.

Au XV<sup>e</sup> siècle, les terres de Lespinasse passent par mariage aux Albon et aux La Roue.

Mais au XVI<sup>ème</sup> siècle, le bourg de l'Espinasse est brûlé par une troupe protestante, et réuni à celui de Saint-Forgeux. Ce hameau où se tenaient avant la Révolution les halles et les foires avait au Moyen Age le rang de paroisse. Puis par un arrêté du Directoire du 4 germinal an II de la République celles-ci furent transférées à Saint-Forgeux.

De l'ancienne paroisse de l'Espinasse, il ne reste aujourd'hui qu'une impressionnante tour carrée et le château de l'Espinasse.



#### **Etymologie :**

ec. san Ferreoli et capella de Espinattia (1166), de Ferreolus, évêque de Limoges au VI<sup>ème</sup> siècle + Espinasse de spina au sens « d'aubépine » ou de « prunellier »